

Département Musique et Arts du Spectacle

Livret d'accueil étudiant

Table des matières

Equipe.....	3
Direction pédagogique	3
Secrétariat.....	3
Adresse du département	4
Plan et localisation	5
Bâtiment des 1ers Cycles (PCY) : Salles précédées d'une lettre.....	5
Autres salles	5
Documents sur les sites de l'université	6
Documents sur le site du département	6
Documents spécifiques pour les Licences.....	6
Documents spécifiques pour les Masters	6
Le calendrier des démarches à faire durant l'année.....	7
UEL (Unité d'enseignement libre)	8
Changement de filière en L1	8
Réorientation	8
L'emploi du temps et les cours	9
Calendriers universitaires	9
Consultation de l'emploi du temps en ligne	9
Cours et évaluation.....	9
Calendrier des partiels	10
Règles d'évaluation	10
Ateliers de pratique artistique.....	12
Espace numérique de travail	13
Activation des services numériques	13
eCampus	13
Stages.....	14
Démarche à faire au moins 1 mois avant le début du stage.....	14
Démarches à faire à la fin du stage	15
Durée minimale des stages	15
ERASMUS.....	16
Grand chœur.....	17
Association étudiante LAMAS	18
Contacts	18
Utilisation des salles	19
Calendriers.....	20
Calendrier universitaire (Licence et Master).....	20
Calendrier de l'alternance (Master AMSV en alternance).....	21

Equipe

Direction pédagogique

Directeur du département :

Damien EHRHARDT : damien.ehrhardt@univ-evry.fr

Directeur-adjoint du département et responsable pédagogique des licences :

Martin GUERPIN : martin.guerpin@univ-evry.fr

Responsable pédagogique des masters :

Pierre COUPRIE : pierre.couprie@univ-evry.fr

Responsable des stages de licence :

Chloé HUVET : chloe.huvet@univ-evry.fr

Responsable ERASMUS+ :

Damien EHRHARDT : damien.ehrhardt@univ-evry.fr

Secrétariat

Secrétaire administrative du département

Bât. 1ers Cycles – Bureau A 303

Scolarité pédagogique Licence 1 et 2

Nathalie LOUSTAU : nathalie.loustau@univ-evry.fr

Bât. 1ers Cycles – Bureau B 304 : 01 69 47 74 08

Scolarité pédagogique Licence 3 et Master

Bât. 1ers Cycles – Bureau B 305 et B306

Adresse du département

Département Musique et Arts du Spectacle
Université d'Evry-Val d'Essonne
Bât. 1ers Cycles – 1, allée Pierre Bérégovoy
91025 EVRY-COURCOURONNES CEDEX

Plan et localisation

[Plan d'accès à l'université.](#)

[Localisation des salles](#) (bâtiment premiers cycles) :

Bâtiment des 1ers Cycles (PCY) : Salles précédées d'une lettre

Ce bâtiment concentre des salles de travaux dirigés (TD), des amphithéâtres pour les cours magistraux (CM), des salles informatiques, un laboratoire de langues, le service des sports (SUAPS), les ateliers de pratiques artistiques, un restaurant universitaire (Monseigneur Roméro) et une cafétéria.

Liste des salles équipées pour le département musique et arts du spectacle :

- Amphi audio : rez-de-chaussée, aile C
- Amphi A330 : 3e étage, aile A
- C1 et C2 : rez-de-chaussée, aile C
- Salle de musique : rez-de-chaussée, accès par le hall du bâtiment ([emprunter la salle pour vos répétitions](#))
- A308 (salle d'informatique musicale) : 3e étage, aile A
- B309 (salle de séminaire de master) : 3e étage, aile B

C'est aussi dans ce bâtiment que vous trouvez au 3^e étage les bureaux de l'UFR LAM dont vous dépendez.

Autres salles

Ces salles sont situées à à 5 min à pied du bâtiment 1er cycles :

- La salle d'art dramatique du CRD d'Évry (cours de pratiques théâtrales et de danse) : 9-11 cours Monseigneur Romero à Évry-Courcouronnes
- La salle de l'émulateur (notée CMA dans l'emploi du temps) : 31, cours Blaise Pascal à Évry-Courcouronnes

Documents sur les sites de l'université

Vous trouverez de nombreux documents sur le site de l'université, notamment la [boîte à outils pratique](#).

Documents sur le site du département

Vous trouverez les documents suivants sur la [page du site du département](#) :

- Guide de l'étudiant
- Livret du stagiaire
- Guide des inscriptions en ligne de l'étudiant (IPweb)
- Formulaire de descriptif de stage (à remplir puis faire signer par votre tuteur université)
- Modèle à utiliser pour la rédaction des rapports de stage (feuille de style)

Documents spécifiques pour les Licences

- Règlement des études de l'université d'Evry
- Maquettes des formations
- Modalité de contrôle des connaissances (MCC)
- Guide de rédaction du rapport de stage en Licence

Documents spécifiques pour les Masters

- Règlement des études de l'université de Paris-Saclay
- Maquettes des formations en Master EPM
- Maquettes des formations en Master AMSV
- Modalité de contrôle des connaissances (MCC)
- Modèle pour les rapports tutorés de master (formation en alternance)
- Guide de rédaction du rapport de stage en Master
- Modèle pour les mémoires de master

N'oubliez pas de consulter régulièrement le site de l'université pour être tenu au courant des événements sur le campus et des opportunités qui vous sont offertes.

Autre document

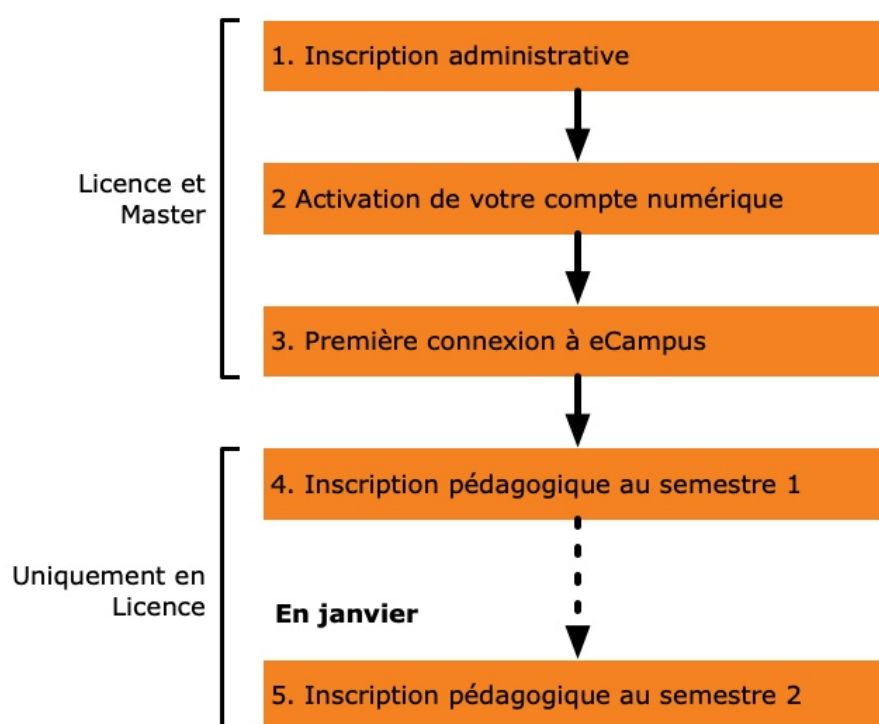
[Guide de l'étudiante ou de l'étudiant artiste à besoins particuliers](#)

Le calendrier des démarches à faire durant l'année



Durant votre année, vous devez faire un certain nombre de démarches dont vos inscriptions pédagogiques aux deux semestres. Ces dernières sont essentielles car elles conditionnent votre inscription aux cours (notamment pour les options) et votre autorisation à passer les partiels de fin de semestre.

En septembre



Inscription administrative :

<https://www.univ-evry.fr/formation/comment-sinscrire.html>

Activation du compte numérique et connexion à eCampus : voir la rubrique "Espace numérique de travail"

Inscription pédagogique 1er et 2e semestre :

<https://ipweb.univ-evry.fr/ipweb/loginInscription.jsf>

Voir le Guide des inscriptions en ligne de l'étudiant qui vous sera transmis par la scolarité pédagogique.

Cochez les matières que vous suivez et les options (langue vivante, ateliers de pratique artistique)

UEL (Unité d'enseignement libre)

L'inscription aux UEL ne dépend pas du secrétariat pédagogique du département, vous devez contacter le [secrétariat des UEL](#).

Changement de filière en L1

Si vous souhaitez changer de filière (entre musicologie et arts du spectacle ou vers d'autres UFR), vous devez en faire la demande à l'issue du premier semestre auprès du secrétariat pédagogique (Nathalie Loustau).

Réorientation

[Réorientation en L1.](#)

[Réorientation en L2.](#)

L'emploi du temps et les cours

Calendriers universitaires

Retrouvez en fin de livret les calendriers :

- [Calendrier de l'année universitaire](#)
- [Calendrier de l'alternance pour les étudiant.e.s de master en apprentissage](#)

Consultation de l'emploi du temps en ligne

Vous pouvez consulter votre emploi du temps en ligne via l'agenda VT

<https://edt.univ-evry.fr>

Codes d'accès pour les groupes (panel de gauche) :

- L1 Musicologie : L1MUS_G1 et L1MUS_G2
- L1 Arts du spectacle : L1ADS_G1 et L1ADS_G2
- L2 Musicologie : L2MUS_G1 et L2MUS_G2
- L2 Arts du spectacle : L2ADS_G1 et L2ADS_G2
- L3 Musicologie option administration : L3MUSADM
- L3 Musicologie option théorie de la musique : L3MUSTHE
- L3 Arts du spectacle option administration : L3ADSADM
- L3 Arts du spectacle option théâtre : L3ADSTHEA
- M1 AMSV : M1MSV
- M1 EPM : M1EPM
- M2 AMSV : M2MSV
- M2 EPM : M2EPM

Consultation de l'emploi du temps sur votre smartphone

Vous pouvez consulter votre emploi du temps sur votre smartphone à partir de l'application Ofil (Apple Store ou Google Store). Installation et utilisation de l'application Ofil :

<https://www.univ-evry.fr/numerique/ofil-notre-campus-mobile.html>

Cours et évaluation

Il existe deux types de cours :

- Les cours magistraux (dits "CM") réalisés en grands groupes et évalués durant un partiel en fin de semestre
- Les cours en travaux dirigés (dits "TD") réalisés en petits groupes et évalués en contrôle continu durant le semestre et durant un partiel en fin de semestre



La présence est obligatoire à tous les cours (article 1.1.1 du règlement des études).

Plus de 2 absences injustifiées en TD invalide le cours (défaillant).

En plus des CM et TD, les événements organisés par le département sont intégrés à votre emploi du temps. La présence est aussi obligatoire. L'évaluation de la participation à certains d'entre eux est intégrée dans les cours.

Calendrier des partiels

Partiels	Filières	Période
Session 1		
Fin de semestre 1	Licence et Masters	2 premières semaines de janvier
Fin de semestre 2	Licences	2 semaines début mai
	Master EPM	2 premières semaines d'avril
	Master AMSV	1 ^{ère} semaine d'avril (lundi et mardi)
	Master EPM et AMSV en formation initiale	Soutenance du mémoire et du rapport de stage début juillet
	Master AMSV en alternance	Soutenance du mémoire et du rapport tutoré début septembre
Session 2		
Semestre 1 et 2	Licences et Master EPM	2 ^e quinzaine de juin
	Master AMSV	Sur deux jours maxima indiqués en juin dans le calendrier de l'alternance (voir en fin de livret)

Pour certains cours, les partiels de fin de semestre peuvent être anticipés et réalisés durant le semestre.

Une deuxième session dans la deuxième quinzaine du mois de juin est organisée pour rattraper les cours non validés durant les partiels de fin de semestre.

Règles d'évaluation

Les cours sont regroupés dans des blocs. Les blocs sont validés lorsque vous obtenez une moyenne de 10/20 aux cours qu'ils contiennent.

Les semestres d'une même année et certains blocs se compensent entre eux.

En master, une note inférieure à 7/20 est éliminatoire et invalide de ce fait le bloc. Une note inférieure à 10/20 est éliminatoire pour les travaux de recherche et de stage (rapport de stage, mémoire de recherche, sujet de réflexion, projet tutoré) Pour le détail, voir le [règlement des études et les règles de MCC](#).

Ateliers de pratique artistique

En licence 2 et 3 et en master AMSV, vous devez valider une note de pratique artistique. Si vous suivez des cours dans un conservatoire, une école de musique, de théâtre, de danse, etc. vous pouvez demander à vos enseignants de vous évaluer. Dans ce cas, vous devez contacter le responsable de votre formation avant la fin du mois de septembre (Martin Guerpin en licence et Pierre Couprie en master) afin de le prévenir.

Si ce n'est pas votre cas ou si ce n'est pas possible, nous vous proposons les ateliers de pratiques artistiques suivants :

Atelier	Enseignant
Arts numériques	Alexia Antuofermo
Danse	Octavie Grün
Ensemble vocal	Julien Buis
Musique numérique	Francesco Russo
Pratique théâtrale	Jean-Pierre Becker
Steel band	Benoît Collin

Les inscriptions à ces ateliers sont réalisées dès le début de l'année durant la première semaine de cours.

Vous ne pouvez pas changer d'atelier en cours d'année et vous ne pouvez pas prendre le même atelier deux années de suite.

Espace numérique de travail

Activation des services numériques

Pour activer et accéder aux services numériques de l'université (app Ofil pour l'emploi du temps, Office 365, eCampus, WIFI, compte Izly), consultez la page :

<https://www.univ-evry.fr/numerique.html>

Retrouvez ensuite les services numériques sur :

<https://numerique.univ-evry.fr/profils/etudiant.html>

eCampus

De nombreux enseignants utilisent l'environnement numérique de travail eCampus pour mettre à votre disposition des documents accompagnants leurs cours. Vous êtes automatiquement inscrits aux cours de votre filière et niveau.

De plus, vous avez aussi accès à un cours de scolarité pédagogique à travers lequel vous serez avertis :

- Des informations importantes sur vos cours ou des inscriptions que vous devez réaliser
- Des opportunités de stages, de spectacles, d'évènements sur le Campus ou chez nos partenaires

Accéder à eCampus : <http://ecampus.paris-saclay.fr>

Stages

Démarche à faire au moins 1 mois avant le début du stage

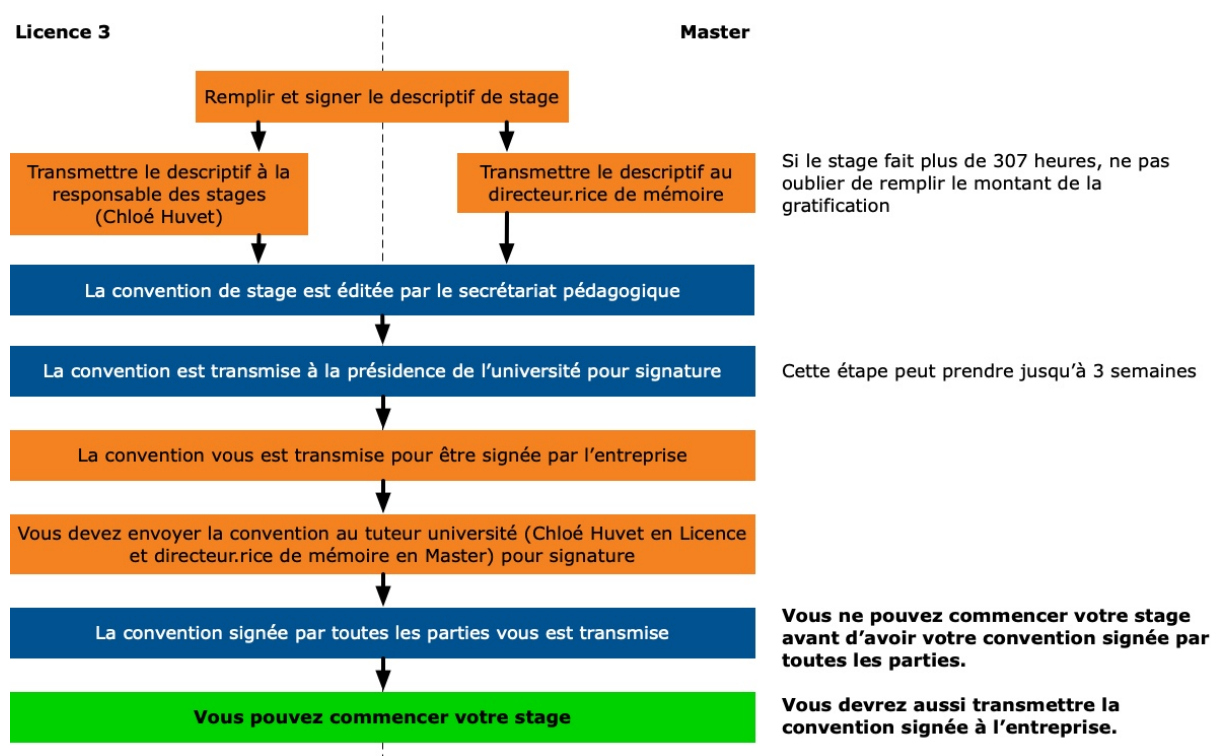
Vous ne pouvez pas demander la signature d'une convention de stage avant le mois d'octobre.



Vous ne pouvez pas commencer votre stage sans avoir reçu la convention de stage signée par toutes les parties (l'entreprise, la présidence de l'université, votre tuteur.rice et l'enseignante responsable à l'Université).

L'édition de la convention et la signature par la présidence de l'université nécessite environ 3 semaines. Il est donc conseillé de remplir le descriptif de stage et de nous le transmettre le plus tôt possible.

La procédure de demande de stage est la suivante (**les étapes qui vous incombent sont en orange**) :



[Téléchargement du formulaire de descriptif de stage.](#)



Attention à bien remplir le descriptif de stage avec toutes les informations demandées. Votre tuteur université le signera et le fera suivre à l'administration pour établissement de la convention. La convention de stage ne pourra donc être éditée que si le descriptif est complet.

Démarches à faire à la fin du stage

- Faire remplir votre évaluation par le tuteur de stage dans l'entreprise (document "Appréciation du stagiaire par l'employeur" dans l'annexe 2 du livret du stagiaire)
- Rendre votre rapport de stage à votre tuteur.rice université

Durée minimale des stages

Licence 3	50 h minimum
M1 Master EPM	100 h minimum
M2 Master EPM	200 h minimum
M1 Master AMSV en formation initiale	200 h minimum
M2 Master AMSV en formation initiale	400 h minimum

À partir de 307 h, le stage doit être gratifié, ne pas oublier d'indiquer le montant dans le descriptif de stage.

La durée de stage de chaque formation peut être réalisée en un seul ou plusieurs stages. Vu la complexité et la durée nécessaire à l'édition d'une convention de stage, il est vivement recommandé d'éviter de trop morceler les stages de chaque année.

Vous trouverez sur la page du département les conseils pour la rédaction de votre rapport de stage et les feuilles de style pour Word.

ERASMUS

Pour tout renseignement, contacter Damien EHRHARDT :

damien.ehrhardt@univ-evry.fr.

Erasmus+ est un programme européen visant à soutenir des activités notamment dans les domaines de l'enseignement et de la formation. Il offre la possibilité à des étudiant.e.s de licence, de master et de doctorat de séjourner dans un établissement partenaire d'un autre pays européen, afin de renforcer leurs connaissances disciplinaires (enseignement et recherche), linguistiques et interculturelles, d'ouvrir de nouveaux horizons professionnels et personnels, et d'accroître leur employabilité.

Le [site Erasmus+ de l'Université d'Evry-Val-d'Essonne](#) permet de découvrir les destinations correspondant aux différents cursus proposés par champs disciplinaires et les modalités d'une candidature dans ce cadre.

Les établissements partenaires des mobilités Erasmus+ concernant la musique, les arts du spectacle et l'administration de la musique sont l'Université de musique Franz Liszt Weimar (Allemagne) et l'Université de Bologne (Italie). D'autres cursus dans le domaine des humanités sont également possibles : Université d'Oviedo (Espagne) et Université de Münster (Allemagne).

Grand chœur



Cours rassemblant tous les étudiant.e.s du parcours Musicologie.

Ce grand ensemble se produit à l'occasion d'une série de concerts autour de thématiques diverses et variées.

Ces concerts sont le fruit d'un travail régulier dont l'objectif est simple : valoriser l'engagement des étudiant.e.s pour leur faire découvrir le plaisir de partager la musique entre eux et autour d'eux.

Quelques réalisations du Grand Chœur : La *9ème symphonie* de L.V. Beethoven à l'Opéra de Massy, Concert du cinquantième anniversaire de la Préfecture de l'Essonne, Concert de musiques brésiliennes avec une batucada.

A l'occasion de ses concerts, le Grand Chœur a chanté dans des lieux emblématiques comme la Cathédrale de Chartres ou la Cathédrale d'Évry, l'Opéra de Massy, le théâtre C.E.C de Yerres, le théâtre du Blanc-Mesnil, le théâtre de l'Arlequin à Morsang-sur-Orge, le théâtre de l'Agora à Evry... et dans de nombreuses églises d'Ile-de-France.

Association étudiante LAMAS

LAMAS ou L'Association pour la Musique et les Arts du Spectacle est une association étudiante née en janvier 2017, ayant pour objectif la promotion de la culture sur le campus de l'Université d'Évry.

Parce que nous pensons que la Culture est pour tout le monde, et doit être accessible à toutes et à tous. Car nous sommes convaincus que la culture doit être présente au sein de l'Université pour que les étudiants puissent aller à elle et qu'elle fasse partie de notre quotidien. Parce que nous croyons qu'en amenant la culture à l'Université, nous sensibilisons les adultes de demain. Parce que nous aimons partager. Parce que nous voulons nous fixer comme but de rêver grand et de faire vivre notre vie étudiante.

L'association est ouverte à tous les étudiants de l'Université d'Évry



Contacts

SMS/Whatsapp : 06-09-42-85-08

Mail : associationlamas@gmail.com

Utilisation des salles

Salle de musique : lorsque la salle de musique (hall du bâtiment Premiers cycles) n'est pas utilisée pour les cours, elle peut être mise à la disposition des étudiant.e.s du département. La clé doit être demandée à la scolarité pédagogique, bureau B304.

Règles d'utilisation de la salle :

1. La salle de musique ne peut être utilisées que pour vos répétitions et travail artistiques.
2. Pour emprunter la clé, vous devez remplir et signer le registre au secrétariat de la scolarité et déposer votre carte d'étudiant.e.
3. Seuls les étudiant.e.s sont autorisés à entrer dans la salle de musique (vous ne pouvez pas inviter de personnes extérieures).
4. Si nous constatons qu'elle est utilisée pour d'autres usages qu'artistiques, qu'il y a des dégradations, des vols ou que la remarque 3 n'est pas respectée, vous ne serez plus autorisés à emprunter la clé jusqu'à la fin du semestre (ou de l'année si nous sommes dans la deuxième moitié du premier semestre).

Calendriers

Calendrier universitaire (Licence et Master)



Calendrier Universitaire des formations 2023 / 2024

Direction de l'Offre de Formation
Pôle Réglementation et Pilotage Opérationnel

août / Septembre 2023	Octobre 2023	Novembre 2023	Décembre 2023	Janvier 2024	Février 2024	Mars 2024	Avril 2024	Mai 2024	Juin 2024	Juillet 2024
L 28	D 1	M 1	V 1	L 1	J 1	V 1	L 1	M 1	S 1	L 1
M 29	L 2	J 2	S 2	M 2	V 2	S 2	M 2	J 2	D 2	M 2
M 30	M 3	V 3	D 3	M 3	S 3	D 3	M 3	V 3	L 3	M 3
J 31	M 4	S 4	L 4	J 4	D 4	L 4	J 4	S 4	M 4	J 4
V 1	J 5	D 5	M 5	V 5	L 5	M 5	V 5	D 5	M 5	V 5
S 2	V 6	M 6	L 6	S 6	M 6	S 6	L 6	J 6	J 6	S 6
D 3	S 7	M 7	J 7	D 7	M 7	J 7	D 7	M 7	V 7	D 7
L 4	D 8	M 8	V 8	L 8	J 8	V 8	L 8	M 8	S 8	L 8
M 5	L 9	J 9	S 9	M 9	V 9	S 9	M 9	J 9	D 9	M 9
M 6	M 10	V 10	D 10	M 10	S 10	D 10	M 10	V 10	L 10	M 10
J 7	M 11	S 11	L 11	J 11	D 11	L 11	J 11	S 11	M 11	J 11
V 8	J 12	D 12	M 12	V 12	M 12	M 12	V 12	D 12	M 12	V 12
S 9	V 13	L 13	M 13	S 13	M 13	M 13	S 13	L 13	J 13	S 13
D 10	S 14	M 14	J 14	D 14	M 14	J 14	D 14	M 14	V 14	D 14
L 11	D 15	M 15	V 15	L 15	J 15	V 15	L 15	M 15	S 15	L 15
M 12	L 16	S 16	M 16	V 16	V 16	S 16	M 16	J 16	D 16	M 16
M 13	M 17	V 17	D 17	M 17	S 17	D 17	M 17	V 17	L 17	M 17
J 14	M 18	S 18	L 18	J 18	D 18	L 18	J 18	S 18	M 18	J 18
V 15	J 19	D 19	M 19	V 19	L 19	M 19	V 19	D 19	M 19	V 19
S 16	V 20	M 20	L 20	S 20	M 20	S 20	L 20	J 20	J 20	S 20
D 17	S 21	M 21	J 21	D 21	M 21	J 21	D 21	M 21	V 21	D 21
L 18	D 22	M 22	V 22	L 22	J 22	V 22	L 22	M 22	S 22	L 22
M 19	L 23	J 23	S 23	M 23	V 23	S 23	M 23	J 23	D 23	M 23
M 20	M 24	V 24	D 24	M 24	S 24	D 24	M 24	V 24	L 24	M 24
J 21	M 25	S 25	L 25	J 25	D 25	L 25	J 25	S 25	M 25	J 25
V 22	J 26	D 26	M 26	V 26	L 26	M 26	V 26	D 26	M 26	V 26
S 23	V 27	L 27	M 27	S 27	M 27	M 27	S 27	L 27	J 27	S 27
D 24	S 28	M 28	J 28	D 28	M 28	J 28	D 28	M 28	V 28	D 28
L 25	D 29	M 29	V 29	L 29	M 29	V 29	L 29	M 29	S 29	L 29
M 26	L 30	J 30	S 30	M 30	S 30	D 30	M 30	J 30	D 30	M 30
M 27	M 31		D 31	M 31	D 31		V 31		M 31	
J 28										
V 29										
S 30										

- Semaines 36 et 37:** semaines de rentrée. L'enseignement est possible pour tous les niveaux à l'exception des L1.
- Semaine 37 :** Les L1 ayant eu leur rentrée en semaine 36 débuteront les enseignements durant la Rentrée des étudiants de l'IUT selon les filières
- Congés: période avec enseignement possible à l'UEVE (IUT inclus)
- Congés: période sans enseignement à l'UEVE sans fermeture de l'établissement
- Congés: demi-journée sans enseignements à l'UEVE sans fermeture de l'établissement
- Période de fermeture de l'IUT :** Semaines 52-2023 et 1-2024, du 23 décembre 2023 au 07 janvier 2024 inclus - Semaine 34, du 13 au 21 avril 2024 inclus - Semaines 30 à 33, du 22 juillet au 18 août 2024 inclus
- Période de fermeture de l'UEVE :** à définir par le CSA

- Vacances scolaires (à titre indicatif)
- Rattrapage des enseignements - semaine de révision
- Mesures spécifiques d'accompagnement
- Partiels - 1ère session [Le délai de rigueur prévu dans les MCC entre la fin des enseignements et les examens doit être impérativement respecté]
- Partiels - 2de session

Calendrier de l'alternance (Master AMSV en alternance)

2023										2024																	
SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DÉCEMBRE		JANVIER		FÉVRIER		MARS		AVRIL		MAI		JUIN		JUILLET		AOÛT		SEPTEMBRE		OCTOBRE	
V. 1	F	D. 1		M. 1		V. 1	E	S. 1		J. 1	E	V. 1	E	L. 1		M. 1		S. 1		L. 1	E	J. 1	E	D. 1		M. 1	
S. 2	L. 2	F		J. 2	E	S. 2		M. 2	E	V. 2	E	S. 2		M. 2	E	J. 2	E	D. 2		M. 2	E	V. 2	E	L. 2		M. 2	
D. 3		M. 3	F	V. 3	E	D. 3		M. 3	E	S. 3		D. 3		M. 3	E	V. 3	E	L. 3		M. 3	E	S. 3		M. 3		J. 3	
L. 4	F	M. 4	E	S. 4		L. 4	F	J. 4	E	D. 4		L. 4	F	J. 4	E	S. 4		M. 4	E	J. 4	E	D. 4		M. 4		V. 4	
M. 5	F	J. 5	E	D. 5		M. 5	F	V. 5	E	L. 5	F	M. 5	F	V. 5	E	D. 5		M. 5	E	V. 5	E	L. 5	E	J. 5		S. 5	
M. 6	E	V. 6	E	L. 6	F	M. 6	E	S. 6		M. 6	F	M. 6	F	S. 6		L. 6	E	J. 6	E	S. 6		M. 6	E	V. 6		D. 6	
J. 7	E	S. 7		M. 7	F	J. 7	E	D. 7		M. 7	F	J. 7	E	D. 7		M. 7	E	V. 7	E	D. 7		M. 7	E	S. 7		L. 7	
V. 8	E	D. 8		M. 8	E	V. 8	E	L. 8	F	J. 8	E	V. 8	E	L. 8	E	M. 8		S. 8		L. 8	E	J. 8	E	D. 8		M. 8	
S. 9		L. 9	F	J. 9	E	S. 9		M. 9	F	V. 9	E	S. 9		M. 9	E	J. 9		D. 9		M. 9	E	V. 9	E	L. 9		M. 9	
D. 10		M. 10	F	V. 10	E	D. 10		M. 10	F	S. 10		D. 10		M. 10	E	V. 10	E	L. 10	E	M. 10	E	S. 10		M. 10		J. 10	
L. 11	F	M. 11	E	S. 11		L. 11	F	J. 11	E	D. 11		L. 11	F	J. 11	E	S. 11		M. 11	E	J. 11	E	D. 11		M. 11		V. 11	
M. 12	F	J. 12	E	D. 12		M. 12	F	V. 12	E	L. 12	F	M. 12	F	V. 12	E	D. 12		M. 12	E	V. 12	E	L. 12	E	J. 12		S. 12	
M. 13	E	V. 13	E	L. 13	F	M. 13	E	S. 13		M. 13	F	M. 13	F	S. 13		L. 13	E	J. 13	E	S. 13		M. 13	E	V. 13		D. 13	
J. 14	E	S. 14		M. 14	F	J. 14	E	D. 14		M. 14	F	J. 14	E	D. 14		M. 14	E	V. 14	E	D. 14		M. 14	E	S. 14		L. 14	
V. 15	E	D. 15		M. 15	E	V. 15	E	L. 15	F	J. 15	E	V. 15	E	L. 15	E	M. 15	E	S. 15		L. 15	E	J. 15	E	D. 15		M. 15	
S. 16		L. 16	F	J. 16	E	S. 16		M. 16	F	V. 16	E	S. 16		M. 16	E	J. 16	E	D. 16		M. 16	E	V. 16	E	L. 16		M. 16	
D. 17		M. 17	F	V. 17	E	D. 17		M. 17	F	S. 17		D. 17		M. 17	E	V. 17	E	L. 17	F	M. 17	E	S. 17		M. 17		J. 17	
L. 18	F	M. 18	E	S. 18		L. 18	F	J. 18	E	D. 18		L. 18	F	J. 18	E	S. 18		M. 18	E	J. 18	E	D. 18		M. 18		V. 18	
M. 19	F	J. 19	E	D. 19		M. 19	F	V. 19	E	L. 19	E	M. 19	F	V. 19	E	D. 19		M. 19	E	V. 19	E	L. 19	E	J. 19		S. 19	
M. 20	F	V. 20	E	L. 20	F	M. 20	F	S. 20		M. 20	E	M. 20	E	S. 20		L. 20*	E	J. 20	E	S. 20		M. 20	E	V. 20		D. 20	
J. 21	E	S. 21		M. 21	F	J. 21	E	D. 21		M. 21	E	J. 21	E	D. 21		M. 21	E	V. 21	E	D. 21		M. 21	E	S. 21		L. 21	
V. 22	E	D. 22		M. 22	F	V. 22	E	L. 22	F	J. 22	E	V. 22	E	L. 22	F	M. 22	E	S. 22		L. 22	E	J. 22	E	D. 22		M. 22	
S. 23		L. 23	F	J. 23	E	S. 23		M. 23	F	V. 23	E	S. 23		M. 23	F	J. 23	E	D. 23		M. 23	E	V. 23	E	L. 23		M. 23	
D. 24		M. 24	F	V. 24	E	D. 24		M. 24	E	S. 24		D. 24		M. 24	E	V. 24	E	L. 24	E	M. 24	E	S. 24		M. 24		J. 24	
L. 25	F	M. 25	E	S. 25		L. 25	F	J. 25	E	D. 25		L. 25	F	J. 25	E	S. 25		M. 25	E	J. 25	E	D. 25		M. 25		V. 25	
M. 26	F	J. 26	E	D. 26		M. 26	E	L. 26	F	M. 26	F	V. 26	E	D. 26		M. 26	E	V. 26	E	L. 26	E	J. 26	E	S. 26		S. 26	
M. 27	E	V. 27	E	L. 27	F	M. 27	E	S. 27		M. 27	F	M. 27	F	S. 27		L. 27	E	J. 27	E	S. 27		M. 27	E	V. 27		D. 27	
J. 28	E	S. 28		M. 28	F	J. 28	E	D. 28		M. 28	E	J. 28	E	D. 28		M. 28	E	V. 28	E	D. 28		M. 28	E	S. 28		L. 28	
V. 29	E	D. 29		M. 29	E	L. 29	E	M. 29	F	J. 29	E	V. 29	E	L. 29	E	M. 29	E	S. 29		L. 29	E	J. 29	F	D. 29		M. 29	
S. 30		L. 30	E	J. 30	E	S. 30		M. 30	F			S. 30		M. 30	E	J. 30	E	D. 30		M. 30	E	V. 30	F	L. 30		M. 30	
		M. 31	E			D. 31		M. 31	E	D. 31				V. 31	E					M. 31	E	S. 31		J. 31			

E.
F.

11
10

13
9

12
9

13
7

12
10

13
8

10
11

19
2

20
0

18
2

23
0

19
2

0
0

0
0

entreprise

formation

Férié

1/5

Date de début de la formation **vendredi 1 septembre 2023**

Date de fin de la formation **vendredi 29 août 2025**

Nbre de jour Entreprise **183**

Nbre de jour CFA **70**